



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 17 juillet 2020 à 19h
à la Maison du Peuple

ORDRE DU JOUR :

1-Désignation des représentants des commissions auprès de la CAHM

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Elu référent à la politique de la ville

2-Désignation des représentants des commissions communales

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

3-Désignation des délégués

- SICTOM
- Hérault Energies
- Office de Tourisme
- Sécurité Routière

Le Maire

Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr < <http://www.cnil.fr> >).

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 juillet 2020 à 19h00

A la Maison du Peuple

Date de convocation : 10 juillet 2020

Présents :

Didier NICHEL
Fabien STATED
Chantal BESOLES
Michel GUIBERT
Wilhelm ALBARET
Blandine LAIRD
Patrick ZINNERMANN
Léonard DELRIEU
Amir BRISAUD
Nelle Lucette PRADINES

Absents excusés :

Séverine OZERAY
Roland CLOS
Frédéric MERCHÉ
Elochi GARÇON

Absents :

Pouvoirs :

Séverine OZERAY à Jean Charles SEAS
Elochi GARÇON à Patrick ZINNERMANN
Frédéric MERCHÉ à Blandine LAIRD

Secrétaire :

1 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que les groupements soumis à la Fiscalité Professionnelle Unique doivent mettre en place une CLECT, Commission permanente mise en place à chaque renouvellement des Conseillers Municipaux, qui a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des Communes vers la CAHM lorsqu'il y a transfert de compétence.

Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes ou ajouté pour les communes qui ont une attribution positive.

Composée de 20 membres maximum, la commune doit obligatoirement désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant si elle le souhaite.

Monsieur le Rapporteur propose de nommer :

TITULAIRE : Lucette PRADINES

SUPPLEANT : Michel GUIBERT

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL nomme Lucette PRADINES (titulaire) et
Michel GUIBERT (suppléant) à la
Commission locale d'évaluation des charges transférées.

POUR

ABSTENTION

CONTRE

14

2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal présents que la CIID est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué et de 10 commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'EPCI sur proposition de ses communes-membres.

Chaque commune doit donc désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

TITULAIRE : Michel GUIBERT

SUPPLEANT : Lucette PRADINES

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL *nomme*

*Michel GUIBERT (Titulaire)
Lucette PRADINES (Suppléant)*

POUR *14*

ABSTENTION */*

CONTRE */*

3 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la CAHM, Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Les représentants pour les communes d'Agde et de Pézenas sont au nombre de deux titulaires et un suppléant.

Les représentants pour les 18 autres communes sont un titulaire et un suppléant par commune.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

TITULAIRE : Patrick ZIMMERMANN

SUPPLEANT : Frédéric BERCHÉ

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL *nomme*

*Patrick ZIMMERMANN (Titulaire)
Frédéric BERCHÉ (Suppléant)*

POUR *14*

ABSTENTION */*

CONTRE */*

4 -NOMINATION D'UN ELU REFERENT A LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la CAHM a reçu « la politique de la ville » au titre de ses compétences obligatoires. Le plein exercice de cette compétence doit intégrer :

- l'extension de certaines actions du Contrat de Ville d'Agde
- le contrat de territoire avec le Conseil Général
- le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Dans cette perspective, il est nécessaire de désigner un élu référent.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de désigner Patrick ZIMMERMANN comme référent.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

nomme

*Patrick ZIMMERMANN référent
"STR politique de la ville".*

POUR

14

ABSTENTION

/

CONTRE

/

5 -COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes de moins de 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil Municipal de nommer :

12 COMMISSAIRES TITULAIRES : Lucette PRADINES - Patrick ZIMMERMANN -
Chantal BESSOLES - Michel GUIBERT - Laurent DELRIEU - Blandine LAIRD -
Christophe MUNOZ - Céline SERRANO - Jean-Charles SERS - Séverine OZERAY -
Philippe VAILLÉ - Michel GARCIA

12 COMMISSAIRES SUPPLEANTS : Elodie GARCON - Annie BRISSIAUD - Frédéric
BERCHÉ - Fabien MATÉO - Witney BELLE ALBARET - Erick VIALLES - Bernard
CHRISTOL - Bernard WOIMANT - François RUELLE - Stéphane PERIGOT - Helen
CAROUL - Roland CROS

Le Conseil est invité à délibérer.

Le conseil approuve les deux listes proposées.

LE CONSEIL

POUR 14.

ABSTENTION /

CONTRE /

6 - NOMINATION DELEGUE AU SICTOM AGDE PEZENAS

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil qu'à chaque renouvellement de Conseils Municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représentera la Commune au SICTOM AGDE-PEZENAS

Monsieur le Rapporteur propose donc de nommer :

TITULAIRE : Blandine LAIRD

SUPPLEANT : Frédéric BERCHÉ

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

désigne Blandine LAIRD déléguée titulaire
représentant la commune au SICTOM Agde, Pezenas
et Frédéric BERCHÉ délégué suppléant

POUR 14

ABSTENTION /

CONTRE /

7 - NOMINATION DELEGUE HERAULT ENERGIES

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal présents qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au Syndicat Mixte Hérault Energies, ces représentants seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Energies qui se réunira au maximum une fois par an. Si la Commune était candidate à l'élection de l'un des seize délégués titulaires (ou suppléants) du Comité Syndical, ce délégué, élu par l'Assemblée Générale, pourra être convoqué à environ 6 réunions annuelles minimum, le double de ces réunions s'il souhaitait s'engager dans les Commissions de travail mises en place. Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

DELEGUE TITULAIRE : Patrick ZIMMERMANN

DELEGUE SUPPLEANT : Witney BELLE ALBARET

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

nomme Patrick ZIMMERMANN (titulaire) et
Witney BELLE ALBARET (suppléant)
délégués HERAULT ENERGIES.

POUR 14

ABSTENTION /

CONTRE /

8 - NOMINATION DELEGUE A L'OFFICE DE TOURISME AGDE MEDITERRANEE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés afin de devenir membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Agde Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur propose de nommer :

DELEGUE TITULAIRE : Elodie GARCON

DELEGUE SUPPLEANT : Fabien MATÉO

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL *nomme* Elodie GARCON (titulaire) et Fabien MATÉO (suppléant) *délégues à l'Office du Tourisme Agde Méditerranée*

POUR *14* ABSTENTION CONTRE

9 - NOMINATION DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal présents que la Délégation Nationale de la Sécurité Routière propose que dans chaque commune soit désigné un élu référent en matière de Sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Frédéric BERCHE comme référent.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL *nomme* Frédéric BERCHE comme référent en matière de Sécurité routière.

POUR *14* ABSTENTION CONTRE

10 - DIVERS

Séance levée à 13 h 40

MICHEL Didier



GUIBERT Michel



BESSOLES Chantal



DELRIEU Laurent



MATÉO Fabien



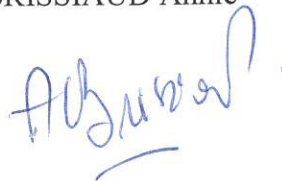
PRADINES Lucette



BELLE-ALBARET Witney



BRISSIAUD Annie



GARCON Elodie



OZERAY Séverine



ZIMMERMANN Patrick



BERCHÉ Frédéric



CROS Roland



LAIRD Blandine



SERS Jean-Charles



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0117072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland - GARCON Elodie – BERCHE Frédéric -

Pouvoirs : BERCHE Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que les groupements soumis à la Fiscalité Professionnelle Unique doivent mettre en place une CLECT, Commission permanente mise en place à chaque renouvellement des Conseillers Municipaux, qui a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des Communes vers la CAHM lorsqu'il y a transfert de compétence.

Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes ou ajouté pour les communes qui ont une attribution positive.

Composée de 20 membres maximum, la commune doit obligatoirement désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant si elle le souhaite.

Monsieur le Rapporteur propose de nommer :

TITULAIRE : Mme Lucette PRADINES
SUPPLEANT : M. Michel GUIBERT

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
APPROUVE la nomination de :

TITULAIRE : Mme Lucette PRADINES
SUPPLEANT : M. Michel GUIBERT
à la CLECT.

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland – GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes de moins de 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil Municipal de nommer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
NOMME à la CCID :

12 COMMISSAIRES TITULAIRES : Lucette PRADINES – Patrick ZIMMERMANN – Chantal BESSOLES – Michel GUIBERT – Laurent DELRIEU – Blandine LAIRD – Christophe MUNOZ – Céline SERRANO – Jean-Charles SERS – Séverine OZERAY – Philippe VAILLÉ – Michel GARCIA

12 COMMISSAIRES SUPPLEANTS : Elodie GARCON – Annie BRISSIAUD – Frédéric BERCHÉ – Fabien MATEO – Witney BELLE ALBARET – Erick VIALLES – Bernard CHRISTOL – Bernard WOIMANT – François RUELLE – Stéphane PERIGOT – Helen CAROUL – Roland CROS

Le Maire

Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0217072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland – GARCON Elodie – BERCHE Frédéric –

Pouvoirs : BERCHE Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal présents que la CIID est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué et de 10 commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'EPCI sur proposition de ses communes-membres.

Chaque commune doit donc désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

TITULAIRE : M. Michel GUIBERT

SUPPLEANT : Mme Lucette PRADINES

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

DECIDE de nommer à la CIID :

TITULAIRE : M. Michel GUIBERT

SUPPLEANT : Mme Lucette PRADINES

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland - GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la CAHM, Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Les représentants pour les communes d'Agde et de Pézenas sont au nombre de deux titulaires et un suppléant.

Les représentants pour les 18 autres communes sont un titulaire et un suppléant par commune. Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

TITULAIRE : M. Patrick ZIMMERMANN

SUPPLEANT : Mme Lucette PRADINES

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

DECIDE de nommer à la CISPD :

TITULAIRE : M. Patrick ZIMMERMANN

SUPPLEANT : Mme Lucette PRADINES

Le Maire

Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0917072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland – GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : NOMINATION DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal présents que la Délégation Nationale de la Sécurité Routière propose que dans chaque commune soit désigné un élu référent en matière de Sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Frédéric BERCHÉ comme référent.

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
NOMME M. Frédéric BERCHÉ référent.

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0717072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland - GARCON Elodie – BERCHE Frédéric -

Pouvoirs : BERCHE Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : NOMINATION DELEGUE HERAULT ENERGIES

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal présents qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au Syndicat Mixte Hérault Energies, ces représentants seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Energies qui se réunira au maximum une fois par an. Si la Commune était candidate à l'élection de l'un des seize délégués titulaires (ou suppléants) du Comité Syndical, ce délégué, élu par l'Assemblée Générale, pourra être convoqué à environ 6 réunions annuelles minimum, le double de ces réunions s'il souhaitait s'engager dans les Commissions de travail mises en place.

Monsieur le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de nommer :

DELEGUE TITULAIRE : M. Patrick ZIMMERMANN
DELEGUE SUPPLEANT : Mme Witney BELLE-ALBARET

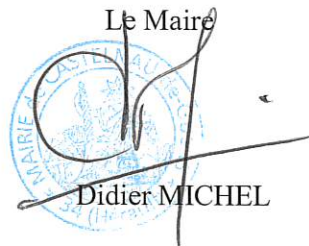
Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

NOMME les représentants ci-dessous au Syndicat Mixte Hérault Energies :

DELEGUE TITULAIRE : M. Patrick ZIMMERMANN
DELEGUE SUPPLEANT : Mme Witney BELLE-ALBARET

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0817072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland – GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric –

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : NOMINATION DELEGUE A L'OFFICE DE TOURISME AGDE MEDITERRANEE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés afin de devenir membre du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Agde Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur propose de nommer :

DELEGUE TITULAIRE : Mme Elodie GARCON
DELEGUE SUPPLEANT : M. Fabien MATÉO

Le Conseil est invité à délibérer.

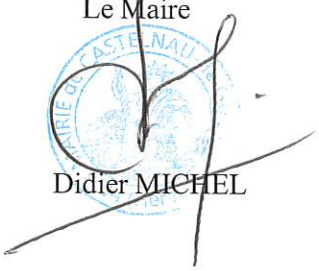
LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
NOMME :

DELEGUE TITULAIRE : Mme Elodie GARCON
DELEGUE SUPPLEANT : M. Fabien MATÉO

Pour représenter la Commune à l'Office de Tourisme Agde Méditerranée.

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles - BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland - GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

4 OBJET : NOMINATION D'UN ELU REFERENT A LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la CAHM a reçu « la politique de la ville » au titre de ses compétences obligatoires. Le plein exercice de cette compétence doit intégrer :

- l'extension de certaines actions du Contrat de Ville d'Agde
 - le contrat de territoire avec le Conseil Général
 - le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Dans cette perspective, il est nécessaire de désigner un élu référent.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de désigner Patrick ZIMMERMANN comme référent.

Le Conseil est invité à délibérer

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
NOMME M. Patrick ZIMMERMANN référent à la Politique de la Ville.

Le Maire

Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 034-213400567-20200717-ML0617072020-DE

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – DELRIEU Laurent – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles - BELLE ALBARET Witney –

Absents excusés : OZERAY Séverine – CROS Roland - GARCON Elodie – BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à LAIRD Blandine
OZERAY Séverine à SERS Jean-Charles
GARCON Elodie à ZIMMERMANN Patrick

OBJET : NOMINATION DELEGUE AU SICTOM AGDE PEZENAS

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil qu'à chaque renouvellement de Conseils Municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représentera la Commune au SICTOM AGDE-PEZENAS

Monsieur le Rapporteur propose donc de nommer :

TITULAIRE : Mme Blandine LAIRD

SUPPLEANT : M. Frédéric BERCHÉ

Le Conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
NOMME les délégués ci-dessous pour représenter la Commune au SICTOM AGDE-PEZENAS :

TITULAIRE : Mme Blandine LAIRD
SUPPLEANT : M. Frédéric BERCHÉ

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 10/07/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20/07/2020

Date d'affichage : 20/07/2020